



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 25 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de TALLER sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL20241202-15

Présents : Philippe MOUHEL - Denis VEJUX - Michelle LAVIELLE - Jean-Louis BARRERE - Coralie SEYS - Jean MORA - Michel RAFFIN - Martine DUVIGNACQ - Gérard NAPIAS - Isabelle LESBATS - Céline GUILLET - Gilles DUCOUT - Arnaud GOMEZ - Valérie MORESMAU - Monique LAGOUEYTE - Didier CLAVERY - Claire LUCIANO - Jean-Jacques LEBLOND - Dominique JARREAU

Absents et excusés : Laurence MERLIN - Delphine DUPRAT - Muriel LAGORCE - Jean-Claude CAULE - Thierry GALLEA - Véronique MORA - Marc VERNIER - Jean WATIER - Karine DASQUET - Nathalie CAMOUGRAND

Pouvoirs : Delphine DUPRAT à Jean MORA - Jean-Claude CAULE à Didier CLAVERY - Thierry GALLEA à Gilles DUCOUT - Jean WATIER à Gérard NAPIAS - Karine DASQUET à Dominique JARREAU - Marc VERNIER à Philippe MOUHEL

Secrétaire de séance : Claire LUCIANO

Membres en exercice : 29 Présents : 19 Pouvoirs : 6

OBJET : Vente d'un terrain dans la ZAE de CAZALIEU au profit de la SCI LES 3 METIS - Changement de statut juridique de l'acquéreur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts de la Communauté de Communes Côte Landes Nature ;
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2023 portant l'identifiant unique 040-244000857-20231218-DEL2023YD191225-DE relative à la décision de la Communauté de Communes Côte Landes Nature de vendre à la SCI LES 3 METIS une parcelle de terrain d'une superficie de 3268 m² dans la ZAE CAZALIEU, moyennant la somme de 133.400,00 € HT ;

Considérant la demande formulée par M. CHAUVARD, gérant de la SCI LES 3 METIS, de faire l'acquisition de ladite parcelle par la SCI ZARAMIRA, dont il est également gérant, et dont le siège social est situé au 284 rue des Tazuzins, 40260 CASTETS ;

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- Article 1 :** de donner un avis favorable à la demande formulée par M. CHAUVARD, gérant de la SCI LES 3 METIS et de la SCI ZARAMIRA, de faire l'acquisition de ladite parcelle par la SCI ZARAMIRA, dont le siège social est situé au 284 rue des Tazuzins, 40260 CASTETS.
- Article 2 :** que les autres dispositions de la délibération du 18 décembre 2023 portant l'identifiant unique 040-244000857-20231218-DEL2023YD191225-DE restent inchangées.
- Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- Article 4 :** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Claire LUCIANO

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président
Philippe MOUHEL

